

etrois de Bayonne, du Tréport et de Castellane, ainsi qu'un projet tendant à autoriser le département de la Somme à contracter un emprunt pour le remboursement de la dette départementale.

L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur le projet de loi portant approbation d'une convention signée, le 31 octobre 1881, entre la France et la Belgique, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle.

Le projet est adopté.

Un projet similaire entre la France et le Salvador est également adopté.

Proposition Marcou

La Chambre passe à la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des garanties de capacité des directeurs et des professeurs dans les établissements libres de l'enseignement secondaire.

La prise en considération est adoptée.

Les Traités de Commerce

M. Rouvier, ministre du commerce dépose un projet de loi tendant à prolonger de trois mois la durée des traités de commerce en vigueur.

M. Lebaudy, rapporteur demande l'ajournement de la discussion.

M. Gambetta demande la discussion immédiate.

M. Lebaudy répond que la commission va se réunir immédiatement pour déposer son rapport.

Les voies navigables

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de résolution de MM. Alfred Girard et Cantagrel, ayant pour objet la nomination d'une commission des voies navigables et des ports maritimes.

Le projet est adopté.

Les logements insalubres

La Chambre prend ensuite en considération la proposition de M. Martin Nadaud, tendant à modifier la loi du 13 avril 1850, sur l'assainissement des logements insalubres.

La séance est suspendue à 3 h. 40 et reprise à 4 h. 1/4.

Les Traités de Commerce

M. Lebaudy dépose le rapport de la commission des traités de commerce sur le projet du gouvernement.

Les conclusions du rapport tendent à autoriser le gouvernement à proroger jusqu'au 1^{er} mars, les traités existants.

Cette proposition pourra s'étendre jusqu'au 15 mai pour les puissances ayant signé une prorogation jusqu'au 15 mars.

L'article unique du projet du gouvernement est adopté.

La séance est levée à 4 heures.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 30 janvier.

Le *Paris* constate qu'une voie favorable est ouverte au nouveau cabinet, mais la division peut paralyser ses efforts.

Le *National* estime que la chute de M. Gambetta a causé une vive surprise dans le public mais qu'on en a vite pris son parti.

La *France* engage le nouveau ministère à entreprendre des réformes; il sera applaudi par toute la nation.

Le *Télégraphe* demande à qui incombe la faute du gâchis actuel; on a fermé le portefeuille aux réformes et ouvert l'autre aux tempêtes. M. Gambetta a été pris du vertige qui prend les monarques.

Le *Temps* applaudit à la nouvelle combinaison ministérielle.

La quadruple élection sénatoriale de M. de Freycinet l'indiquait comme chef du cabinet; la confiance du Parlement et du pays lui est assurée.

Informations

Paris, 30 janvier.

Le *Journal officiel* publie des nominations dans la Légion d'honneur.

M. Mafrand, ouvrier maçon, est nommé chevalier.

M. Kirch, capitaine, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre séant à Lyon, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Flesch, consul à Alexandrie, est chargé du consulat général de Smyrne. M. Pellissier de Reynaud est nommé à Alexandrie. M. Mastier est nommé secrétaire général de Seine-et-Oise; M. Gouley est nommé secrétaire général du Pas-de-Calais, et M. Devarenne dans le Cantal.

M. Grosjean est nommé colonel 3^e cavalerie, MM. Jentet, Colinet de Labeau, Terre, sont nommés lieutenants-colonels; MM. Cersoy, Gaillard de Saint-Germain, François et Niel sont nommés chefs d'escadron; MM. Honoré, Parent, sénateurs; Bailbant, Constans, Etienne, Delaporte, Lucas, ingénieur, sont nommés membres du conseil d'administration des railways de l'Etat.

M. Charles Floquet a prononcé une allocution devant le conseil général de la Seine.

Il a déclaré qu'il seconderait de son mieux les efforts du conseil s'il avait l'honneur de rester à son poste.

M. Nogent-Saint-Laurent est mort ce matin à Paris.

La chambre de commerce de Paris, voyant arriver la date du 8 février sans que les traités de commerce signés par la France et par diverses puissances aient pu être discutés par le Parlement français et les Parlements étrangers, craignant qu'un trouble ne se produise dans nos relations avec les pays contractants si le tarif général leur était appliqué en attendant la ratification, a demandé, dans une délibération prise le 25 janvier, que les traités actuellement en vigueur soient prorogés de deux mois vis-à-vis des puissances qui ont ou qui auront, avant le 8 février, signé des traités de commerce avec la France.

La chambre syndicale des débitants de vins provoque une grande réunion plénière de tous les débitants de vins, syndiqués ou non, du département de la Seine. Cette réunion aura lieu le mercredi 1^{er} février, à 2 heures précises, au Cirque d'Hiver, sous la présidence de M. de Hérédia, député.

EN AFRIQUE

Tunis, 30 janvier. — Les insurgés ont assiégé de nouveau Gabès. On dit ici que la colonne Legerot, arrivée hier à Sousse, doit partir pour Gabès.

L'insurrection Dalmate

Trieste, 30 janvier.

Dans les environs de Stolac on signale depuis quatre jours des engagements entre les soldats autrichiens et les insurgés.

Des voyageurs, de retour de la Dalmatie, annoncent qu'il y a plusieurs centaines de morts.

Les insurgés occupent des positions inaccessibles, où ils se sont barricadés dès le commencement de l'action.

Le gouvernement autrichien a commandé à la Société des Lloyd dix vapeurs pour le transport en Dalmatie de 15,000 hommes de troupes. Ce qui portera à 50,000 le nombre des soldats autrichiens concentrés dans la Dalmatie.

L'intention des insurgés de l'Herzégovine est de propager l'insurrection en Bosnie, afin de couper les communications aux troupes autrichiennes qui se trouvent dans le district de Leica et de maintenir leurs moyens de correspondance entre Novi-Bazar et la Serbie.

Beaucoup de soldats de la landwehr du territoire de Zupa se sont joints aux insurgés.

versant le pont de Neuilly, et la rencontre qu'il avait faite.

L'homme d'affaires l'écoutait, mais à coup sûr il ne le croyait pas.

Il prit néanmoins les six billets et rendit les traités impayés dont la signature était fautive.

L'inventeur regagna Paris; Morisseau, quoiqu'il fût près de minuit, alla réveiller le commissaire de police de Courbevoie pour lui faire sa déclaration.

Le lendemain vers midi l'inventeur, très étonné et inquiet de n'avoir point revu son oncle s'apprêtait à sortir.

Un coup de sonnette retentit.

Il s'empressa d'ouvrir la porte.

Sur le seuil se trouvait un commissaire ecint de son écharpe et deux agents en bourgeois.

Dans l'escalier brillaient des baïonnettes.

Le commissaire de police venait arrêter Paul, inculpé d'assassinat.

Ce même jour, Claudia Varoi, déguisée, s'introduisit à Brunoy dans la maison du docteur, après en avoir éloigné la fidèle servante fouillait dans les papiers et s'empara de la lettre écrite par Sigismond avant le duel et renfermant son testament.

Par ce testament le due déclarait l'enfant d'Esther son fils légitime et son unique héritier.

Par une matinée sinistre, Paul Leroyer, déclaré coupable sans admission de circonstances atténuantes, montait sur l'échafaud où sa tête tombait...

Au milieu de la foule qui frémissait d'une joie sauvage en voyant un bourgeois tuer un innocent, se trouvait une femme en deuil tenant par la main deux petits enfants vêtus de noir, pleurant silencieusement et regardant l'effroyable spectacle d'un air égaré.

C'était la femme, ou plutôt la veuve du condamné, avec Abel et Berthe.

Huit jours plus tard la duchesse douairière de la Tour-Vaudieu s'éteignait, et le marquis Georges entra en possession du titre et de la fortune de son frère.

Nous savons que Jean-Jeudi, après avoir frappé le docteur Leroyer et reçu les cinq pièces d'or, complément du prix de l'assassinat, s'était enfui du côté de Courbevoie en emportant le fils de Sigismond.

Au bout du pont il tourna vivement à droite, suivit pendant un instant le chemin de halage qui de Courbevoie conduisait à Asnières, et descendit sur la berge.

Il s'arrêta haletant, affolé en quelque sorte, le front couvert de sueur, et regarda la frêle créature qu'il allait tuer comme déjà il venait de tuer le vieillard.

Agé de deux ans à peine, l'enfant ne pouvait avoir conscience de l'immense danger qui le menaçait, il comprenait pourtant par instinct qu'il venait de passer dans des mains étrangères et il avait peur.

Plusieurs gendarmes herzégoviniens que le gouvernement autrichien avait appelés comme gardes territoriaux ont rejoint les insurgés avec armes et munitions.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 30 janvier.

3 0/0.....	88 20	Egypte.....	» » »
3 0/0 nouveau..	» » »	Banque Ottom..	702 50
5 0/0.....	114 57	Chemins tures..	» » »
Italien.....	» » »	Alpine.....	80 »
Tare.....	» » »	Rio.....	600 »
Extérieure.....	26 1/8	Consolidés.....	99 15/16

Etranger

Italie

Rome, 30 janvier. — Depuis quelques années, les proportions de l'émigration italienne vont en augmentant.

Les bureaux de la sûreté publique ont délivré du 1^{er} juillet au 25 juin 1881 époque à laquelle s'arrêtent les statistiques officielles, 40,091 passeports pour l'étranger, ainsi répartis :

Pour les divers états de l'Europe, 21,992 dont la majeure partie pour la France; 7,713 pour l'Amérique du Nord; 17,318 pour l'Amérique du Sud; 1,848 pour la Tunisie et l'Algérie; 78 pour l'Océanie.

Le passeport sert ordinairement pour une famille entière.

Angleterre

Londres, 30 janvier. — Les conservateurs anglais se préparent à faire une vive opposition à l'entrée de M. Bradlaugh à la Chambre des députés; à cet effet, sir Stafford Northcote proposera une motion qui sera soutenue par tout le parti, tendant à empêcher le représentant de Northampton de prêter serment dès la première séance, ainsi qu'il en a exprimé l'intention.

Londres, 30 janvier. — Le *Morning-Post* dit : Comme la solution satisfaisante des traités de commerce est improbable, le gouvernement examine s'il y a lieu de conclure immédiatement des conventions spéciales avec l'Italie et l'Espagne pour la réduction des droits d'importations sur les vins.

Dans une collision d'un train en gare d'Olford, faubourg de Londres, il y a eu cinq morts et douze blessés.

Il y a eu quarante arrestations, samedi, en Irlande.

Le *Daily-News* assure que la conspiration de Clare et de Limerick est sans fondement.

Londres, 30 janvier. — La Banque d'Angleterre élève le taux de son escompte à 6 0/0.

Alsace-Lorraine

Strasbourg, 30 janvier. — On lit dans le *Journal d'Alsace* du 29 janvier :

M. Humbert, élu dimanche dernier, à Metz, membre de la délégation provinciale, vient d'imiter l'exemple de ses collègues, MM. Fietta et Marly, en déclarant, dans une lettre adressée à l'administrateur municipal de la ville de Metz, le mandat de député.

Voici le texte de cette lettre :

« Par suite de la situation faite à la délégation par la suppression de la langue française dans les débats de cette assemblée, je me vois obligé, à mon grand regret, de refuser le mandat qu'on voulait me conférer. La session actuelle de la délégation touche à sa fin, et à l'avenir on ne se servira plus, dans les débats, que de la langue allemande, qui m'est complètement inconnue; je ne pourrais, par conséquent, que remplir très imparfaitement le mandat que mes collègues m'ont confié.

« En vous transmettant mon refus, je proteste en même temps contre la loi d'ostracisme qui nous prive du droit d'élire nos représentants parmi nous, et qui a pour conséquence de rendre la défense de nos droits et de nos intérêts, sinon impossible, du moins illusoire. »

Portugal

Lisbonne, 30 janvier. — Les journaux de l'opposition annoncent que certains industriels et manufacturiers de Lisbonne, de Porto et de Braga ont l'intention de faire des manifestations contre le traité de commerce

avec la France; ils parlent de meetings qui s'organisent.

Les organes du gouvernement insinuent que les journaux de l'opposition donnent à ces manifestations une importance plus grande qu'elles ne méritent, et un but de spéculation politique et dans leur désir rendre le cabinet peu viable.

Lisbonne, 30 janvier. — Les autorités ont dispersé le meeting de Porto dirigé contre le gouvernement; y a eu quelques blessés. La presse progressiste cherche à indisposer l'opinion publique contre le gouvernement. Le *Secula* annonce un grand meeting de protestation.

Russie

Saint-Petersbourg, 30 janvier. — De graves désordres ont éclaté à Dunaborg, ville située sur la Dvina. Ils ont été motivés par le bruit que le czar, en passant aux cartes avec l'empereur Guillaume, aurait perdu les trois provinces de la Baltique.

Des bruits de même nature ont fait éclater près d'une révolution agraire dans le gouvernement de Vologda. A l'occasion du recensement de la population les paysans se sont soulevés, accusant les seigneurs de trahison. Une terreur panique s'est répandue parmi les propriétaires fonciers, qui se sont réfugiés pour la plupart dans les villes. Il a fallu faire venir des troupes pour rétablir l'ordre.

Le verdict dans le procès Guiteau

On mande de Philadelphie au *Times* :

Le jury s'est mis d'accord sur son verdict dans l'espace d'une demi-heure. Quand ils rentrèrent dans la salle d'audience, il faisait entièrement sombre; il n'y avait pas de gaz allumé, et quelques bougies sur la table du juge ne servaient qu'à rendre l'obscurité plus épaisse.

Le clerc de la cour demanda au président si le jury avait pu se mettre d'accord.

Le président répondit : Oui.

— Quel est le verdict : coupable ou non coupable ?

— Coupable.

A ce moment tout le public éclata en applaudissements.

Dès que l'ordre fut rétabli, le président du jury répéta :

— Coupable du crime dont il est accusé, est notre avis à tous.

Sur la demande de l'avocat Scoville, chaque juré fut interrogé séparément et tous répondirent : Coupable.

Guiteau sembla d'abord accablé par ce verdict, puis reprenant son énergie, il cria : « Mon sang sera sur la tête des jurés n'oubliez pas cela. Et peu après : Dieu vengera cet outrage. »

Le juge Cox remercia les jurés pour leur patience et les mit en liberté. Guiteau fut mis en voiture et conduit au galop en prison poursuivi par les hurlements de la foule.

Le président des jurés dit qu'ils étaient tous d'accord depuis longtemps, et que le témoignage du docteur Noble Young de Washington les avait convaincus que Guiteau était sain d'esprit.

L'exécution de Guiteau ne pourra avoir lieu qu'en juillet, à cause de l'appel que va faire l'avocat Scoville.

Des manifestations publiques de joie ont eu lieu dans plusieurs villes à la nouvelle du verdict.

Guiteau a écrit une longue adresse au peuple américain, qui a été publiée vendredi, et où il demande de l'argent pour continuer la lutte judiciaire entreprise par son avocat, M. de la ville.

Les craintes d'agression en Hollande

Des préoccupations de guerre que rien ne peut justifier régnent en ce moment en Hollande, aussi qu'en Belgique, et dans le premier de ces pays, même que dans le second, on songe à se prémunir contre la conséquence.

XXXV

L'enfant ne criait pas, mais ses yeux limpides se fixaient sur le visage pâle et bouleversé de Jean-Jeudi, ses petites mains crispées serraient les vêtements du misérable.

L'assassin du docteur, certain que la berge était déserte, leva l'enfant au-dessus de sa tête et allait le précipiter dans la Seine, quand la victime désigna et balbutia d'une voix faible qui semblait suppliante :

— Dis, monsieur, pas bébé à bébé...

Jean-Jeudi n'acheva point le mouvement commencé.

Quelque chose de singulier et d'incompréhensible se passait en lui.

La voix enfantine venait de faire vibrer en son âme une corde muette jusqu'alors, celle de la pitié.

Il abaissa lentement ses bras, et de nouveau regarda l'enfant qui se sentait soudain rassuré et dont les mains mignones caressèrent son visage.

— Tonnerre! murmura le bandit. Quand un chien vous caresse on n'aurait pas le courage de le tuer... tu viens de gagner ta cause, pauvre gosse... que le diable m'emporte si je te noie!... Tu es trop mignon... Allons, coco, embrasse-moi...

Le misérable tendit sa joue aux lèvres de l'enfant, gravit la berge, gravit le pont qu'il traversa tout courant, et s'engagea dans l'avenue de Neuilly.

Il suivait rapidement la contre-allée de gauche

quand à cent mètres du pont il aperçut, de l'autre côté de l'avenue, un fiacre immobile.

Cet homme était Pierre Loriot qui, après avoir relevé celui de ses chevaux dont il avait raconté la chute, rajustait de mieux, à l'aide de cordes, le timon brisé de son char.

Jean-Jeudi passa.

Que lui importait ce fiacre en détresse? Il allait si vite qu'il paraissait courir plus que marcher.

Tout à coup il s'arrêta.

Un frisson étrange venait de le secouer de nuque aux talons.

Un nuage passait devant ses yeux. Une idée leur sourd traversait sa poitrine.

— Qu'est-ce que j'éprouve donc... se dit-il. Je n'ai rien fait de mal. On m'a dit de ne pas lâcher l'enfant et en essayant de le relever, j'ai fait ce que je pouvais. On dirait que je suis ivre... Je n'ai rien bu pendant... J'ai vidé cette fiole qui contenait deux verres de vin, voilà tout... Ça va passer.

La douleur se calma et Jean-Jeudi reprit son chemin. Il plût à sa course, mais il sentait ses jambes faiblir, ses oreilles bourdonner, une ardeur dessécher son gosier.

Il avait hâte de se trouver dans Paris, de commencer à se demander s'il arriverait...

Soudain, et pour la seconde fois, il fut obligé de faire halte.

(A suivre)

— On annonce l'arrestation de plusieurs agents de police de Paris qui colportaient une brochure contre la République.

CHOSSES & AUTRES

Les effets de l'eau bouillante sur les légumes secs

Les ménagères vous diront que les légumes verts doivent être mis dans l'eau bouillante, et les légumes secs dans l'eau froide. Je vais essayer de vous l'expliquer :

« Il existe dans les légumes secs, pois, fèves, haricots, lentilles, une substance très nutritive qu'on nomme *légumine* et qui a une certaine analogie avec le blanc d'œuf et l'albumine de la viande. Cette légumine s'en va des graines dans l'eau froide ou tiède, comme s'en va l'albumine du morceau de bœuf dans l'eau froide ou tiède du pot au feu.

« Mettez des légumes secs dans l'eau bouillante, la légumine qui s'y trouve à l'état de purée épaisse, se coagule tout de suite, se durcit comme si c'était du blanc d'œuf, plus même que du blanc d'œuf et les légumes restent obstinément fermes, quelle que soit la durée de la cuisson. Et vous n'avez pas seulement des graines désagréables à manger, vous avez en outre un très pauvre bouillon pour tremper la soupe. Toujours comme le bœuf trempé dans l'eau bouillante qui coagule son albumine et empêche son jus de sortir. Le bœuf reste ferme et le bouillon ne vaut guère.

« Mettez au contraire vos légumes secs dans l'eau froide ou tiède, la légumine y passera lentement et, tout à fait, si vous prenez la précaution de conduire le feu doucement. Vous aurez alors, au moment de l'ébullition, un bouillon de pois, de fèves, de haricots ou de lentilles qui sera très nourrissant et fera une excellente soupe, tandis que les légumes ne vaudront rien en guise, toujours comme avec le bœuf mis dans l'eau froide et cuit lentement. Bouillon riche et viande pauvre. »

Singulier quiproquo

Les journaux de Toulouse racontent l'histoire d'un quiproquo assez singulier qui a eu lieu dans la nuit de samedi chez M. Ricard, manufacturier, faubourg Saint-Michel, à l'occasion d'une tentative de vol.

Le concierge de la manufacture s'aperçut, vers une

heure du matin, que des malfaiteurs s'étaient, quelques instants avant, introduits dans l'établissement. Ils étaient montés, par une échelle, au 2^e étage et avaient ensuite forcé une des portes de la rue.

M. Ricard, prévenu, saisit un revolver, prend un chemin détourné et entre en tapinois dans la manufacture. Il se dissimule dans les ténèbres pour surprendre les malfaiteurs et s'en emparer sans coup férir. Bientôt il entend le bruit des pas d'un homme qui marche avec précaution et s'avance vers l'endroit où il se trouve caché.

M. Ricard redouble de prudence, et au moment où l'homme arrive à sa portée, il étend le bras, lui met la main au collet et le revolver sur la gorge. Mais il est saisi à son tour de la même façon par celui qu'il prend pour un malfaiteur.

Ce dernier, armé comme lui, le menace également de son revolver s'il essaie de se défendre ou de fuir. Chacun des adversaires se tient sur une prudente défensive. L'un et l'autre va faire feu quand ils s'aperçoivent, à leurs mutuelles menaces et interpellations, qu'ils poursuivent l'un et l'autre le même but.

Celui que M. Ricard a pris pour un malfaiteur n'est autre qu'un sergent de ville qui est entré par une porte pendant que M. Ricard pénétrait dans la manufacture par la porte opposée.

Mais pendant ce temps, hélas ! les malfaiteurs s'étaient enfuis. Ils courent encore.

SPECTACLES DU 31 JANVIER

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui mardi, relâche.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui mardi, à 7 h. 1/2 : « L'Ecluse ». « Odelette ».

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Grande ménagerie Bidet
Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation.

Casino
rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Leona.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures, du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 h. 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Aleazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

Tous les samedis, bal masqué.

BOURSE DE LYON

Du 30 Janvier 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable	82 72 Gaz de Lyon
3 0/0 français	81 00 Gaz de la Guilloitière
4 1/2 0/0	81 00 Mines de la Loire
5 0/0 français	114 10 — Montrambert
4 1/2 0/0	83 10 — St-Etienne
4 1/2 0/0	83 10 — Rive-de-Gier
4 1/2 0/0	83 10 — Société lyonnaise
4 1/2 0/0	83 10 — Bateaux-Omnibus
4 1/2 0/0	83 10 — Baux
4 1/2 0/0	83 10 — Bompas
4 1/2 0/0	83 10 — Abattoirs
4 1/2 0/0	83 10 — Verreries L. et Rhône
4 1/2 0/0	83 10 — Croix-Rousse
4 1/2 0/0	83 10 — Obligations
4 1/2 0/0	83 10 — Ville de Lyon
4 1/2 0/0	83 10 — Ville de Paris 1869
4 1/2 0/0	83 10 — Ville de Paris 1871
4 1/2 0/0	83 10 — Lombardes-anciennes
4 1/2 0/0	83 10 — Lombardes-nouvelles
4 1/2 0/0	83 10 — Loire
4 1/2 0/0	83 10 — Saint-Etienne
4 1/2 0/0	83 10 — Rhône-et-Loire
4 1/2 0/0	83 10 — Paris-Lyon-Méditerranée
4 1/2 0/0	83 10 — 1869 3/2

HERNIES sans opération, guérison prompte par la méthode de M. GAILLARD, q. Charité, 1, Lyon.

Gazette AGRICOLE ET VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduc-

tion de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18, (près le lycée).

Prix : 8 francs par an

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bondit en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans
4 0/0	"	à 18 mois
3 0/0	"	à 1 an
2 1/2 0/0	"	à 6 mois
2 0/0	"	à 3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

Le rédacteur gérant, Victor GOURNAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14

ANNONCES

ON DEMANDE A louer

Appartement de 4 pièces, bien aérées à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Comfart, n° 2337.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Beully. S'adr. rue Comfart, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2334.

10, 15% de REVENU
CAPITAL GARANTI

Opération sérieuse
et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE

30, Avenue de l'Opéra — Paris



Cabinet de M. Grillo, régisseur
Grande rue Croix-Rousse, 14.

M. A. Bens ayant vendu le fonds de
ouennerie mercerie qu'il exploitait
rue Jacquard, 7.

Adresser les réclamations à M.
Grillo, dans les 10 jours sous peine
de forclusion.

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans
mercure, guérissant toujours en se-
cret et à peu de frais, les écoulements
nouveau et anciens. Envoi franco
et discret. S'adr. à TROUILLEUX,
pharmacie à Bourgoin-Jallieu.
Lyon, Achard, cours de la Liberté,
Guilloitière; Bruno, succ. de
Bavallon, place Saint-Pierre.

AVIS POUR DETTES

M. Jules LAFAY, négociant à Lyon,
rue Jean-de-Tournes, 8, prévient le
public qu'il ne reconnaît aucune
dettes que pourra contracter son
pupille M. Clément TOURNIER, en-
core mineur, demeurant de droit
chez lui, mais sans résidence con-
une actuellement.

150,000 ABONNÉS
Le Moniteur
des
Valeurs à Lots
(Paris) tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse
Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
Il donne
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN (en avance) par mandat de poste ou en espèces.

95,000 Abonnés
COURS DE TOUTES LES VALEURS
Liste
de tous les Tirages
FRANC
par an
BANQUE DES COMMUNES
DE FRANCE
15, Chaussée d'Antin, Paris
15, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 227, 229, 231, 233, 235, 237, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 273, 275, 277, 279, 281, 283, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 297, 299, 301, 303, 305, 307, 309, 311, 313, 315, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 349, 351, 353, 355, 357, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 381, 383, 385, 387, 389, 391, 393, 395, 397, 399, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 427, 429, 431, 433, 435, 437, 439, 441, 443, 445, 447, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503, 505, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999, 1001, 1003, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1053, 1055, 1057, 1059, 1061, 1063, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 1079, 1081, 1083, 1085, 1087, 1089, 1091, 1093, 1095, 1097, 1099, 1101, 1103, 1105, 1107, 1109, 1111, 1113, 1115, 1117, 1119, 1121, 1123, 1125, 1127, 1129, 1131, 1133, 1135, 1137, 1139, 1141, 1143, 1145, 1147, 1149, 1151, 1153, 1155, 1157, 1159, 1161, 1163, 1165, 1167, 1169, 1171, 1173, 1175, 1177, 1179, 1181, 1183, 1185, 1187, 1189, 1191, 1193, 1195, 1197, 1199, 1201, 1203, 1205, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1227, 1229, 1231, 1233, 1235, 1237, 1239, 1241, 1243, 1245, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1273, 1275, 1277, 1279, 1281, 1283, 1285, 1287, 1289, 1291, 1293, 1295, 1297, 1299, 1301, 1303, 1305, 1307, 1309, 1311, 1313, 1315, 1317, 1319, 1321, 1323, 1325, 1327, 1329, 1331, 1333, 1335, 1337, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1355, 1357, 1359, 1361, 1363, 1365, 1367, 1369, 1371, 1373, 1375, 1377, 1379, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1391, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1403, 1405, 1407, 1409, 1411, 1413, 1415, 1417, 1419, 1421, 1423, 1425, 1427, 1429, 1431, 1433, 1435, 1437, 1439, 1441, 1443, 1445, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455, 1457, 1459, 1461, 1463, 1465, 1467, 1469, 1471, 1473, 1475, 1477, 1479, 1481, 1483, 1485, 1487, 1489, 1491, 1493, 1495, 1497, 1499, 1501, 1503, 1505, 1507, 1509, 1511, 1513, 1515, 1517, 1519, 1521, 1523, 1525, 1527, 1529, 1531, 1533, 1535, 1537, 1539, 1541, 1543, 1545, 1547, 1549, 1551, 1553, 1555, 1557, 1559, 1561, 1563, 1565, 1567, 1569, 1571, 1573, 1575, 1577, 1579, 1581, 1583, 1585, 1587, 1589, 1591, 1593, 1595, 1597, 1599, 1601, 1603, 1605, 1607, 1609, 1611, 1613, 1615, 1617, 1619, 1621, 1623, 1625, 1627, 1629, 1631, 1633, 1635, 1637, 1639, 1641, 1643, 1645, 1647, 1649, 1651, 1653, 1655, 1657, 1659, 1661, 1663, 1665, 1667, 1669, 1671, 1673, 1675, 1677, 1679, 1681, 1683, 1685, 1687, 1689, 1691, 1693, 1695, 1697, 1699, 1701, 1703, 1705, 1707, 1709, 1711, 1713, 1715, 1717, 1719, 1721, 1723, 1725, 1727, 1729, 1731, 1733, 1735, 1737, 1739, 1741, 1743, 1745, 1747, 1749, 1751, 1753, 1755, 1757, 1759, 1761, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1787, 1789, 1791, 1793, 1795, 1797, 1799, 1801, 1803, 1805, 1807, 1809, 1811, 1813, 1815, 1817, 1819, 1821, 1823, 1825, 1827, 1829, 1831, 1833, 1835, 1837, 1839, 1841, 1843, 1845, 1847, 1849, 1851, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1865, 1867, 1869, 1871, 1873, 1875, 1877, 1879, 1881, 1883, 1885, 1887, 1889, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1939, 1941, 1943, 1945, 1947, 1949, 1951, 1953, 1955, 1957, 1959, 1961, 1963, 1965, 1967, 1969, 1971, 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2021, 2023, 2025, 2027, 2029, 2031, 2033, 2035, 2037, 2039, 2041, 2043, 2045, 2047, 2049, 2051, 2053, 2055, 2057, 2059, 2061, 2063, 2065, 2067, 2069, 2071, 2073, 2075, 2077, 2079, 2081, 2083, 2085, 2087, 2089, 2091, 2093, 2095, 2097, 2099, 2101, 2103, 2105, 2107, 2109, 2111, 2113, 2115, 2117, 2119, 2121, 2123, 2125, 2127, 2129, 2131, 2133, 2135, 2137, 2139, 2141, 2143, 2145, 2147, 2149, 2151, 2153, 2155, 2157, 2159, 2161, 2163, 2165, 2167, 2169, 2171, 2173, 2175, 2177, 2179, 2181, 2183, 2185, 2187, 2189, 2191, 2193, 2195, 2197, 2199, 2201, 2203, 2205, 2207, 2209, 2211, 2213, 2215, 2217, 2219, 2221, 2223, 2225, 2227, 2229, 2231, 2233, 2235, 2237, 2239, 2241, 2243, 2245, 2247, 2249, 2251, 2253, 2255, 2257, 2259, 2261, 2263, 2265, 2267, 2269, 2271, 2273, 2275, 2277, 2279, 2281, 2283, 2285, 2287, 2289, 2291, 2293, 2295, 2297, 2299, 2301, 2303, 2305, 2307, 2309, 2311, 2313, 2315, 2317, 2319, 2321, 2323, 2325, 2327, 2329, 2331, 2333, 2335, 2337, 2339, 2341, 2343, 2345, 2347, 2349, 2351, 2353, 2355, 2357, 2359, 2361, 2363, 2365, 2367, 2369, 2371, 2373, 2375, 2377, 2379, 2381, 2383, 2385, 2387, 2389, 2391, 2393, 2395, 2397, 2399, 2401, 2403, 2405, 2407, 2409, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, 2429, 2431, 2433, 2435, 2437, 2439, 2441, 2443, 2445, 2447, 2449, 2451, 2453, 2455, 2457, 2459, 2461, 2463, 2465, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2477, 2479, 2481, 2483, 2485, 2487, 2489, 2491, 2493, 2495, 2497, 2499, 2501, 2503, 2505, 2507, 2509, 2511, 2513, 2515, 2517, 2519, 2521, 2523, 2525, 2527, 2529, 2531, 2533, 2535, 2537, 2539, 2541, 2543, 2545, 2547, 2549, 2551, 2553, 2555, 2557, 2559, 2561, 2563, 2565, 2567, 2569, 2571, 2573, 2575, 2577, 2579, 2581, 2583, 2585, 2587, 2589, 2591, 2593, 2595, 2